

## AVIS PUBLIC

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT 194-2024

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement 194-2024 Règlement sur la mise aux normes des puisards et des installations septiques datant d'avant le 12 août 1981 ou non conformes a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement : 15 juillet 2024 Adoption du règlement : 16 septembre 2024

QUE le règlement # 194-2024 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE ce règlement peut être consulté en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com page Ma Ville, onglets Règlements municipaux et Projets de règlements et procédures spécifiques.

QUE depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au <u>www.lacmasson.com</u> et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 4 octobre 2024.

Judith Saint-Louis Greffière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX**

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office
avoir publié le 4 octobre 2024 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté
le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et
je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce 4 octobre 2024.

	Ce :
Judith Saint-Louis, greffière	